

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OCTYS (FR0007064134)

PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire

Objectifs et politique d'investissement

OCTYS, (ci-après « le Fonds »), est un FCP de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro » dont l'objectif de gestion est d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance, nette de frais de gestion réels, supérieure ou égale à celle du taux EURIBOR 12 mois, en investissant sur des titres obligataires émis par des sociétés privées et des entités publiques ou semi-publiques avec une maturité maximum de 3 ans et une sensibilité moyenne au risque de taux comprise entre -1 et 2. L'EURIBOR 12 mois est un indice représentatif des rémunérations observées sur les transactions interbancaires initiées pour une durée de 12 mois. A ce titre, il peut également servir d'indexation pour les instruments offrant un coupon à taux révisable sur une période d'un an.

L'indicateur correspond à un instrument dont le rendement serait indexé sur l'Euribor 12 mois, fixé au début de chaque exercice, et qui capitaliserait annuellement ses intérêts.

Le Fonds investit en titres de créance des marchés obligataires et/ou monétaires de toute zone géographique libellés en euro (aucun risque de change résiduel), de maturité maximum de 3 ans, à taux fixe, taux variable ou taux indexé, convertibles ou non, émis par des entités privées, publiques ou semi-publiques avec une notation équivalente au moins à B (selon l'échelle de notation retenue par S&P et Fitch, ou B2 selon Moody's ou notation équivalente de la société de gestion). L'exposition aux titres à haut rendement dits 'spéculatifs' pourra représenter au maximum 50% de l'actif net. Les titres sélectionnés font l'objet d'une analyse qualitative et quantitative sur des critères fondamentaux et techniques faisant essentiellement appel à l'analyse crédit.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

L'appréciation par le gérant de la qualité d'un titre se fonde sur la durée de vie et la qualité de crédit de l'instrument, sur sa classe d'actif, sur sa liquidité et sa rentabilité, ainsi que sur les risques opérationnels et de crédit liés à la structuration de cet instrument (par exemple, sa conversion à taux variable). La sélection des signatures autorisées et la recommandation en matière de durée de placement sont établies par le gérant, avec l'appui des analystes crédit de la société de gestion ou de son groupe d'appartenance, des recherches crédit de sociétés tierces, des analyses des trois agences de rating (S&P, Moody's et Fitch) ou de toute autre source d'information.

Le Fonds pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 100% de son actif net.

La fourchette de sensibilité aux taux du Fonds sera comprise entre -1 et 2.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC français ou européens, gérés ou non par la société de gestion ou l'un de ses affiliés. Le Fonds peut intervenir, dans la limite maximum d'une fois son actif net, sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français et étrangers, ainsi que sur les marchés de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille au risque de taux d'intérêt.

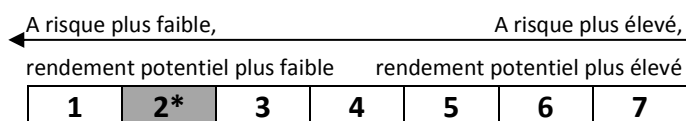
Pour la réalisation de son objectif de gestion, le Fonds peut recourir à des dépôts auprès d'Etablissements de crédit. Le Fonds peut avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif, uniquement dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

La possibilité d'investir sur des obligations convertibles pourra entraîner une exposition au risque actions dans la limite de 10%.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés tous les jours de Bourse ouvré à 12 heures, heure de Paris. Ces ordres portent sur un nombre entier de parts ou un nombre décimalisé (en centième de parts) et sont exécutés sur la prochaine valeur liquidative.

Le Fonds a opté pour la capitalisation de ses revenus. La durée de placement minimum recommandée est de un an.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

*L'indicateur de risque ne représente pas la gestion passée. Il correspond au niveau de risque estimé sur la gestion au 25 janvier 2019.

L'OPCVM présente un risque de perte en capital.

Risques non pris en compte par cet indicateur :

Risque de contrepartie : Le Fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur fasse défaut et ne puisse pas faire face à ses engagements, en l'occurrence l'obligation de rembourser au prix et à la date prévue un titre de créance qu'il avait émis. Sans aller jusqu'au défaut, une simple dégradation de la qualité d'un émetteur, au travers d'un abaissement de la notation financière attribuée à cet émetteur pourra entraîner une baisse de la valeur des titres.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut augmenter les risques du fait de la volatilité des marchés sous-jacents et des possibles effets de levier qu'ils induisent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.28%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	15% au-delà de l'indice EURIBOR 12 mois (si la performance est positive)

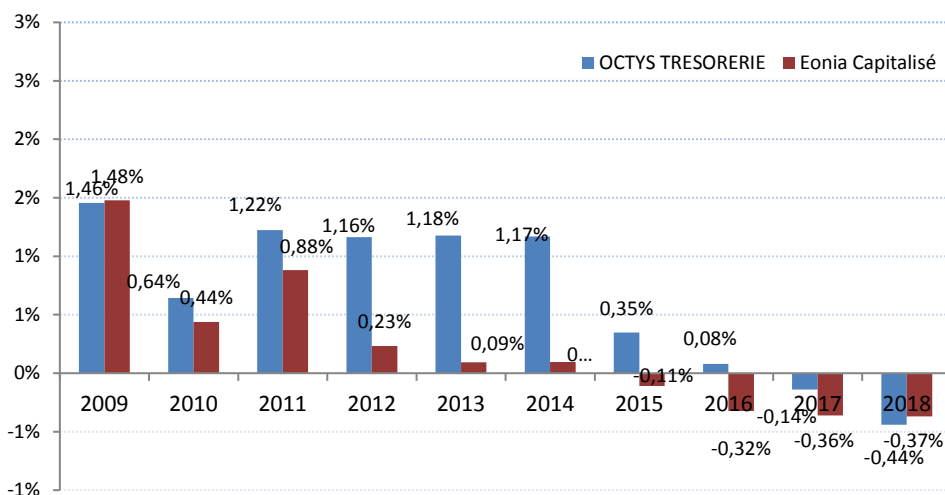
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet.

Performances passées

OCTYS a changé de classification, d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement et d'indice de référence le 25 janvier 2019. Avant cette date, ce Fonds était un fonds monétaire, et son indice de référence était l'EONIA capitalisé



La performance est calculée coupons nets réinvestis.

Les performances de l'OPCVM indiquées dans le graphique précédent ont été calculées en Euros et incluent les frais courants ainsi que les éventuels frais de transaction. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'elles ne constituent en aucun cas une indication fiable des performances futures.

Les performances affichées jusqu'au 25 janvier 2019 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Année de création de l'OPCVM : 2001

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes les autres informations pratiques sont disponibles auprès de PROMEPAR AM par écrit à Tour FRANKLIN – La Défense 8 - 92042 PARIS La Défense cedex, par téléphone (01.40.90.28.60) ou email (promepar.assetmanagement@bred.fr).

La valeur liquidative est disponible auprès de PROMEPAR AM ou sur le site internet www.promepar.fr et les sites d'informations financières.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de PROMEPAR AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.promepar.fr et un exemplaire peut vous être remis sur simple demande.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. PROMEPAR AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/02/2019